

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 190

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« essais »,

insérer le mot :

« réalisés, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.